



Institut sur le genre 2019

Appel à candidatures : directeur, personnes-ressources et lauréats

Thème: *Femmes, économies informelles et financiarisation du microcrédit en Afrique*

Date limite de dépôt de candidatures:

Directeur : 31 Mars 2019

Personnes-ressources: 31 Mars 2019

Lauréats: 30 avril 2019

Date de l'Institut: 17-28 juin 2019

Lieu: Dakar, Sénégal

Le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) invite les universitaires et chercheurs africains à soumettre leurs candidatures pour la session 2019 de l'Institut sur le genre du CODESRIA qui aura lieu du 17 au 28 juin 2019 à Dakar (Sénégal). *Un nombre limité d'universitaires et de chercheurs non africains vivant sur ou en dehors du continent, dont les candidatures auront été sélectionnées, pourront y participer, à condition qu'ils soient en mesure de financer les coûts liés à leur participation.*

Le thème de la session 2019 de l'Institut de genre sera « *Femmes, économies informelles et financiarisation du microcrédit en Afrique* ». Ce thème reflète une préoccupation actuellement croissante sur la promotion du microcrédit en tant que meilleure stratégie de lutte contre les inégalités socio-économiques. L'objectif global est d'amener les participants à l'Institut à aborder, plus largement, les débats émergents sur le rôle du microcrédit dans le redressement des inégalités socio-économiques basées sur le genre en Afrique.

Les institutions internationales de micro-finance et leurs intermédiaires africains encouragent de plus en plus le recours au microcrédit. Au-delà des moyens habituels utilisés par les institutions financières pour promouvoir les facilités de crédit, la campagne en faveur du microcrédit est récemment devenue un peu plus agressive. Cela est favorisé, en particulier, par l'introduction des technologies numériques et mobiles comme moyens pratiques d'atteindre plus aisément les groupes à faible revenu en leur offrant des propositions de crédit et des facilités de remboursement. Le microcrédit est alors présenté comme une alternative prometteuse d'inclusion financière pour ces groupes sociaux habituellement laissés en marge, comparativement aux prêts des institutions financières traditionnelles. En outre, le microcrédit est également présenté comme nécessaire au développement et à la transformation d'entreprises informelles dirigées par des femmes en entreprises formelles. Il

est en conséquence attendu de ce changement qu'il fasse progresser plus globalement le processus d'autonomisation des femmes.

Dans le même temps, les systèmes de microcrédit, en particulier ceux ciblant les entreprises informelles et les populations marginales ou marginalisées sont de plus en plus « financiarisées ». Par financiarisation, nous entendons la domination croissante d'acteurs financiers, de mécanismes commerciaux, de pratiques et de mesures visant à provoquer une transformation structurelle des opérations des différentes entités concernées. L'idée de catalyser la transformation structurelle est tenable, mais une des caractéristiques centrales de la financiarisation est la subordination progressive des activités économiques informelles aux logiques du capital financier international. En conséquence, l'activité économique informelle est prise dans le vortex du capital financier international, mais les préoccupations continuent d'émerger dans la littérature sur l'équilibre entre l'objectif de bénéfice des institutions financières internationales et les aspirations de croissance et de profit des entrepreneurs informels.

En Afrique, la référence au microcrédit comme partie intégrante de l'autonomisation des femmes s'est accélérée au cours des dernières décennies. Les gouvernements ont mis en place plusieurs programmes de soutien financier aux femmes et aux jeunes entreprises. Cependant, ces programmes ont été accompagnés de systèmes de promotion de l'inclusion financière qui obligent les bénéficiaires à utiliser des comptes bancaires formels. Les services financiers et le crédit numériques ont également été introduits comme options de financement pour le développement des entreprises.

Deux discours émergent de la littérature sur les entreprises informelles dirigées par des femmes en Afrique. Dans une approche ancienne, la littérature, souvent associée aux approches féministes libérales, a conceptualisé les entreprises informelles dirigées par des femmes comme une preuve du potentiel des femmes et de leur volonté de renforcer leur pouvoir socio-économique en dehors des limites du patriarcat. La seconde approche, plus récente et plus néolibérale, conceptualise l'informalité et la marginalité non pas comme des espaces périphériques, mais comme des lieux importants d'activités économiques significatives. Ce discours décrit les femmes entrepreneures informelles comme des acteurs économiques importants et centraux, et non en marge de l'activité économique. Selon cette seconde approche, la stagnation des entreprises informelles de femmes est due à la faible culture financière de celles-ci et à leur accès limité aux services financiers formels. L'hypothèse ici est que si la culture financière et les services financiers formels leur étaient fournis, les entreprises dirigées par des femmes prospéreraient malgré la persistance des déséquilibres et des inégalités structurelles nationales et internationales. La solution proposée pour surmonter cette limitation est la financiarisation des systèmes de microcrédit pour soutenir les entreprises informelles dirigées par des femmes. Une telle approche, soutient-on, serait rentable, car les entreprises génèrent des profits pour les systèmes de microcrédit, tout en soutenant l'objectif général d'autonomisation des femmes. Cependant, la contradiction demeure entre la manière dont les entreprises dirigées par des femmes devront fonctionner pour générer suffisamment de bénéfices pour rembourser les microcrédits tout en investissant dans le développement d'activités. Le risque probable est que le soutien aux entreprises de femmes par le biais de microcrédits pourrait conduire à une stagnation en raison d'une focalisation accrue sur le service de la dette aux dépens de l'expansion des activités.

L'Institut entend participer à la collecte de données pertinentes et de preuves sur le degré d'utilisation de cet aspect de la financiarisation, et son impact sur les entreprises informelles

dirigées par des femmes en Afrique, et de ce fait contribuer à de meilleures interventions politiques dans ce domaine.

Deux hypothèses inter-reliées émergent de la littérature sur les systèmes de microcrédit et leur capacité à corriger les inégalités socio-économiques. La première suppose que les inégalités entre les sexes diminuent fortement lorsque l'accès des femmes au microcrédit s'accroît. La seconde hypothèse présume que les avantages des systèmes de microcrédit sont surestimés, car ces mécanismes pourraient encourager les entreprises informelles en difficulté à accumuler les dettes bien au-delà de leur capacité de remboursement. En outre, il existe une préoccupation connexe selon laquelle la seule raison du ciblage des entreprises du secteur informel, et particulièrement celles dirigées par des femmes, c'est que celles-ci sont de meilleures clientes en matière de remboursement de dettes. Or, en se focalisant sur la fiabilité de la clientèle à rembourser ses dettes, il est probable que la balance des avantages du microcrédit penche plus pour les institutions de micro-finance que pour les individus et groupes auxquels elles prêtent.

Les candidats aux postes de personnes ressources et les lauréats sont donc encouragés à interroger les différentes positions en explorant les multiples dimensions des questions abordées ci-dessus. Le Conseil aimerait, en particulier, que les candidats abordent en profondeur les implications théoriques et empiriques des thèmes liés aux inégalités entre les sexes dans la financiarisation du microcrédit en Afrique. Théoriquement, l'appel cible les participants capables de traiter du rôle des femmes dans les économies informelles en Afrique, en particulier lorsque ces économies se positionnent comme des zones d'autonomisation à la croisée de deux forces: d'une part, les réseaux financiers mondiaux, qui peuvent se révéler être exploités et abusifs, et d'autre part les processus politiques et économiques nationaux qui constituent un défi de leadership féminin, notamment en ce qui concerne la direction des entreprises par des femmes.

Eligibilité et sélection

Le Directeur de l'Institut sera un universitaire de haut niveau et devra assurer la direction intellectuelle de l'Institut. Le Directeur devra également avoir l'expertise, une réflexion profonde et originale sur le thème de l'Institut comme en témoignent sa trajectoire de recherche et ses publications. Les candidats pour le poste de directeur fourniront une réflexion générale de 15 pages sur le thème de l'Institut, un plan de cours couvrant dix jours, et une indication des principaux thèmes qui seront couverts avec les lauréats au cours de l'Institut.

Les candidatures au poste de directeur sont composées comme suit :

- une lettre de candidature ;
- une proposition d'au plus 15 pages, contenant le plan du cours et expliquant en quoi le cours est original et adapté aux besoins des futurs lauréats ; mettant spécifiquement l'accent sur les questions conceptuelles et méthodologiques à traiter ; et contenant un examen critique de la littérature existante et de l'éventail des questions soulevées par le thème de l'Institut;
- un curriculum vitae détaillé et actualisé ; et
- trois échantillons d'écrits en rapport avec le thème de l'Institut.

Les personnes-ressources

Les cours dispensés par les personnes-ressources pendant la session auront pour objectif d'offrir aux lauréats l'opportunité de faire évoluer leurs réflexions sur le thème de l'Institut et sur leurs propres sujets de recherche. Les personnes-ressources doivent donc être des chercheurs avertis et/ou des chercheurs ayant largement publié sur le thème de l'Institut, et ayant une importante contribution à apporter aux débats. Ils devront produire des supports de cours qui serviront de sujets de réflexion et inciteront les lauréats à participer aux discussions et aux débats autour des conférences et de la littérature générale disponible sur le thème retenu.

Une fois sélectionnées, les personnes-ressources devront:

- soumettre une copie de leurs exposés pour reproduction et distribution aux participants au plus tard une semaine avant la date de début du cours ;
- dispenser leurs cours, participer aux débats et commenter les propositions de recherche des lauréats;
- éditer et soumettre une version révisée de leurs documents de recherche pour évaluation par le CODESRIA aux fins de publication au plus tard deux mois après leur présentation.

Les candidatures des personnes-ressources comprendront :

- une lettre de candidature ;
- deux échantillons d'écrits en rapport avec le thème de la session 2019 de l'institut ;
- un curriculum vitae ; et
- une proposition d'au plus cinq (5) pages, décrivant les questions qui seront traitées dans les exposés proposés lors de l'Institut.

Lauréats

Les candidats doivent être des chercheurs africains titulaires d'un Doctorat, ou qui sont à un stade avancé de leur cycle de Doctorat et ayant une capacité avérée à mener des recherches pertinentes sur le thème de l'Institut. Les candidatures d'intellectuels impliqués dans les processus politiques et/ou dans les mouvements sociaux et des organisations civiques sont également encouragées. Le nombre de places offertes par chaque session des instituts du CODESRIA est limité à quinze (15). Les chercheurs non africains en mesure de réunir les fonds nécessaires au financement de leur participation peuvent également faire acte de candidature pour un nombre limité de places.

Les candidatures de lauréats comprendront :

- une lettre de candidature ;
- une lettre indiquant leur affiliation institutionnelle ou organisationnelle ;
- un curriculum vitae ;
- une proposition de recherche, comprenant une analyse descriptive du travail que le candidat envisage d'entreprendre, un aperçu de l'intérêt théorique du sujet choisi par le demandeur et le lien entre le sujet et la problématique retenus et les préoccupations du thème de l'Institut du genre 2019 ; et
- deux lettres de référence signées par des universitaires et/ou chercheurs connus pour leur compétence et leur expertise dans le domaine de recherche du candidat (géographique et disciplinaire), avec leurs noms, adresses, téléphone, fax et courriel.

Un comité indépendant composé d'experts africains en sciences sociales sélectionnera les candidats qui seront admis à l'institut.

Tous les éléments composant les candidatures (directeur, personnes-ressources et lauréats) devront être envoyés sous forme électronique au portail de l'Institut sur le genre 2019 du CODESRIA, à l'adresse suivante : [Institut sur le genre](#).